Subdélégation de pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité
du Directeur Général à « poste du subdélégataire »
de la CCIT de la Vienne

Vu l'article R. 711-70 du code de commerce,

Vu l'organigramme de la Chambre de commerce et d'industrie régionale de Nouvelle-Aquitaine et l'organigramme de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Vienne,

Vu la délégation de pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité signée par le Directeur Général de la CCIR Nouvelle-Aquitaine, le délégant, et par le Directeur Général de la CCI de la Vienne, le délégataire,

Vu l'absence de M. Bertrand GERVAIS lié à un déplacement professionnel à l'étranger du 26 février 2024 au 08 mars 2024,

Vu les fonctions de Monsieur Bertrand GERVAIS en qualité de Directeur général de la CCI de la Vienne,

DECIDE

Je soussigné, Monsieur Bertrand GERVAIS, Directeur Général de la CCI de la Vienne, donne délégation de pouvoirs à Monsieur Christophe CHARGELEGUE le subdélégataire, en sa qualité de directeur des services généraux, à l'effet de prendre toutes dispositions générales ou particulières au sein des immeubles susvisés, pour assurer ou faire assurer sous son contrôle la sécurité des personnes et des biens, le respect des règles relatives à l'hygiène, à la sécurité, à la protection de la santé et aux conditions de travail et de toutes dispositions législatives ou réglementaires et recommandations, consignes ou notes de services internes y afférentes, pour les sites suivants :

Chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Vienne
Z.I République
120 rue du Porteau
86 000 Poitiers

Campus 120
Z.I République
120 rue du Porteau
86 000 Poitiers

CCI de la Vienne –Poitiers centre – antenne consulaire
19 rue Henri Pétonnet
86000 POITIERS

CCI de la Vienne – CHATELLERAULT NORD VIENNE
209 Grand-Rue de Châteauneuf
86100 CHATELLERAULT

CCI de la Vienne – MONTMORILLON SUD VIENNE – Formation continue
70 rue de Concise
86500 MONTMORILLON

CCI de la Vienne – MONTMORILLON SUD VIENNE – antenne consulaire
17 rue du four 86500
MONTMORILLON

CCI de la Vienne – LOUDUN – Formation continue
1 avenue de la coopération Viennopôle
86200 LOUDUN

CCI de la Vienne – LOUDUN – antenne consulaire
ZI Nord- Téléport 6, 2, rue de la Fontaine d'Adam
86200 LOUDUN

Monsieur Christophe CHARGELEGUE, le subdélégataire, dispose tant de la compétence que de l'autorité et des moyens nécessaires afin de répondre de façon effective à toute obligation en matière d'hygiène et de sécurité et de protection de la santé.

Monsieur Christophe CHARGELEGUE, le subdélégataire, est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des collaborateurs placés sous son autorité. Il s'assure du respect des règles d'hygiène et de sécurité et de protection de la santé concernant le personnel des sites détaillés ci-dessus.

Dans le cas où Monsieur Christophe CHARGELEGUE, le subdélégataire, ne disposerait plus de son entière liberté et autorité pour veiller à la sécurité et à la

protection de la santé du personnel placé sous son autorité, la présente subdélégation cesserait immédiatement et les pouvoirs délégués se trouveraient suspendus de façon immédiate.

La présente subdélégation de pouvoirs à M. Christophe CHARGELEGU E est valable du 26 février 2024 Au 08 mars 2024 en l'absence du Directeur Général de la CCI de la Vienne.

Fait à Poitiers, le 23 février 2024,

Le délégataire,	Le subdélégataire,
M. Bertrand GERVAIS	M. Christophe CHARGELEGUE
Directeur Général de la CCI de la Vienne	Directeur
Signature précédée de la mention manuscrite : « *Bon pour subdélégation de pouvoirs ci-dessus précisés en matière d'hygiène et sécurité.* »'	Signature précédée de la mention manuscrite : « *Bon pour acceptation de pouvoirs ci-dessus précisés en matière d'hygiène et sécurité.* »
Bon pour subdélégation de pouvoirs ci-dessus précisés en matière d'hygiène et sécurité	Bon pour acceptation de pouvoirs ci-dessus précisés en matière d'hygiène et sécurité